

P.L.U Annexe n°2

DATE : 1ère modification : 5 Juin 2001 2ème modification : 26 Jan 2008
3 novembre 2002
ÉCHÉLÉ : 3ème modification : 22 novembre 2001 7ème modification : 10 février 2011
4ème modification : 20 Jan 2002
1/200thème : 5ème modification : 12 septembre 2002
DOSSIER : 1ère modification : 12 novembre 2002
7ème modification du P.L.U approuvé par D.C.U. du 10 février 2011

A) RÉSUMÉ :

possibilité de révision

B) LIMITES DE ZONES :

limites des zones

C) VOIES EXISTANTES :

voies existantes

D) ESPACES PUBLICS PROJETÉS :

- Principe de voies privées : places, trottoirs, etc... (zone P) ou trottoirs
- Principe de voirie nouvelles : sans trottoirs, voiries
- Principe de voirie spéciales : dalle, pavés, les trottoirs, trottoirs ou allées
- Principe de voiries à voirie et à voirie

- Principe de voiries spéciales : 2 Tores en site propre
- Principe de voiries de stationnement
- Principe de voiries et trottoirs / trottoirs publics

E) BATIMENTS EXISTANTS :

- Bâtiment existant
- Bâtiment existant à préserver et restaurer ou à restaurer
- Bâtiment existant à restaurer complètement ou à restaurer complètement
- Bâtiment à restaurer
- Bâtiment existant à restaurer complètement ou à restaurer complètement
- Bâtiment existant à restaurer complètement ou à restaurer complètement

F) BATIMENTS PROJETÉS :

Type d'implantation obligatoire de tous les bâtiments

G) ESPACES NATURELS :

Espaces vertifs à protéger ou à créer

Espaces verts existants

VILLE DE FORBACH
Mairie
Rue de la République
57400 FORBACH
Téléphone : 03 87 24 18 24
Fax : 03 87 24 18 25
E-mail : maire@ville-forbach.fr
www.ville-forbach.fr

